

**Conseil d'établissement**  
**11 octobre 2023 À 18h30**

**PROCÈS-VERBAL**

<p><b>1.</b></p>	<p><b>Présences et quorum</b></p> <p>Annie Lemieux souhaite la bienvenue à tous et confirme qu'il y a quorum. Un tour de table est demandé par Mme Annie pour se nommer et se présenter.</p> <table border="1" data-bbox="334 747 1468 1243"> <thead> <tr> <th>Nom</th> <th>Poste</th> <th>Présents</th> <th>Absents</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Patrice Boucher</td> <td>Président, parent</td> <td>X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Andrée Charbonneau</td> <td>Parent</td> <td>X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Valérie Gauthier</td> <td>Parent</td> <td>X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Geoffroy Bodi</td> <td>Parent</td> <td>X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Stéphanie Roy</td> <td>Représentant au comité de parents</td> <td>X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Élizabeth Laprise</td> <td>Enseignante</td> <td>X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Valérie Bellerose</td> <td>Enseignante</td> <td>X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Marianne Bourassa</td> <td>Enseignante</td> <td>X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Josée Lefebvre</td> <td>Représentante employée de soutien</td> <td>X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cynthia Lemay</td> <td>Représentante du service de garde</td> <td>X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Annie Lemieux</td> <td>Directrice</td> <td>X</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Nom	Poste	Présents	Absents	Patrice Boucher	Président, parent	X		Andrée Charbonneau	Parent	X		Valérie Gauthier	Parent	X		Geoffroy Bodi	Parent	X		Stéphanie Roy	Représentant au comité de parents	X		Élizabeth Laprise	Enseignante	X		Valérie Bellerose	Enseignante	X		Marianne Bourassa	Enseignante	X		Josée Lefebvre	Représentante employée de soutien	X		Cynthia Lemay	Représentante du service de garde	X		Annie Lemieux	Directrice	X	
Nom	Poste	Présents	Absents																																														
Patrice Boucher	Président, parent	X																																															
Andrée Charbonneau	Parent	X																																															
Valérie Gauthier	Parent	X																																															
Geoffroy Bodi	Parent	X																																															
Stéphanie Roy	Représentant au comité de parents	X																																															
Élizabeth Laprise	Enseignante	X																																															
Valérie Bellerose	Enseignante	X																																															
Marianne Bourassa	Enseignante	X																																															
Josée Lefebvre	Représentante employée de soutien	X																																															
Cynthia Lemay	Représentante du service de garde	X																																															
Annie Lemieux	Directrice	X																																															
<p><b>2.</b></p>	<p><b>Questions du public</b></p> <p>Aucune</p>																																																
<p><b>3.</b></p> <p><b>154-CE</b> <b>11/10/23-01</b></p>	<p><b>Lecture et adoption de l'ordre du jour</b></p> <p>Annie Lemieux fait la lecture de l'ordre du jour.</p> <p>CONSIDÉRANT que la directrice a élaboré un projet d'ordre du jour avec le président;</p> <p>CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition d'Élizabeth Laprise, membre du conseil d'établissement, il est résolu à l'unanimité</p>																																																

	<p>D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance régulière d'aujourd'hui.</p> <p>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p> <p>L'ordre du jour se retrouve en annexe au présent procès-verbal.</p>
<p><b>4.</b></p> <p><b>154-CE</b> <b>11/10/23-02</b></p>	<p><b>Adoption du procès-verbal du 12 juin 2023</b></p> <p>Mme Annie Lemieux présente le procès-verbal de la dernière réunion.</p> <p>CONSIDÉRANT que la directrice de l'école a fait parvenir le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2023 aux membres présents selon la Loi sur l'instruction publique;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR Valérie Gauthier, membre du Conseil d'établissement, d'approuver le procès-verbal tel que présenté.</p> <p>APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ</p>
<p><b>5.</b></p>	<p><b>Suivi au procès-verbal</b></p> <p>Aucun</p>
<p><b>6.</b></p>	<p><b>Rapport de la direction</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Trottibus est bel et bien débuté. Il est offert 3 jours par semaines (lundi, mardi et mercredi) selon les parents-bénévoles disponibles. Un reportage a même été publié soulignant la belle initiative pour aider les enfants à bouger plus, réduire la quantité de voitures sur les routes tout en étant sécuritaire.</li> <li>- Cette année, une nouvelle loi a été instaurée concernant le plan de lutte contre l'intimidation et la violence. À partir de maintenant, nous devons aussi ajouter dans ce rapport, les actions à porter pour les gestes à caractère sexuel.</li> <li>- Le ministère de l'Éducation a statué également que le cellulaire sera interdit en classe, autant au préscolaire, au primaire qu'au secondaire.</li> <li>- Mme Annie nous fait un suivi concernant l'acte de vandalisme dont l'école a été l'objet le 25 septembre dernier. Les caméras de surveillance ont capté des mineurs en train de faire leur méfait dans la nuit. Le service de police a identifié les suspects et des démarches sont en cours.</li> </ul>

**7.**

**Sujets de discussion**

**a. Mandat du comité de parent**

Chacun des parents sera, à tour de rôle selon un horaire discuté entre eux, délégué pour assister au comité de parents et représenter l'école les Terrasses.

**b. Élection au poste de président(e)**

Pour le poste de président, Patrice Boucher propose sa candidature.

Adopté à l'unanimité.

**c. Élection au poste de vice-président(e)**

Pour le poste de vice-présidente, Valérie Gauthier propose sa candidature.

Adopté à l'unanimité.

**d. Nomination d'un(e) secrétaire**

Pour le poste de secrétaire, Josée Lefebvre propose sa candidature.

Adopté à l'unanimité.

**e. Proposition de membres de la communauté**

Aucune

**f. Règles de régie interne / Calendrier des rencontres**

Annie Lemieux remet le document des règles de régie interne et porte notre attention sur le point 3.5 « La règle d'or ».

Également, nous faisons un survol des rôles de chacun.

**154-CE**  
**11/10/23-03**

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 67 de la loi sur l'Instruction publique, le conseil d'établissement doit établir ses règles de régie interne ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mariane Bourassa, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER les règles de régie interne déposées dont la copie est jointe en annexe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

#### **Calendrier des rencontres**

Annie Lemieux nous présente le calendrier des rencontres.

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 67 de la Loi sur l'Instruction publique, le conseil d'établissement doit fixer le jour, l'heure et le lieu de ses séances ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Andrée Charbonneau, il est résolu à l'unanimité :

DE TENIR les rencontres du conseil d'établissement le mercredi, à 18h30, à l'école Les Terrasses, selon le calendrier des rencontres déposé, dont la copie est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante. Une rencontre pourrait être ajoutée pour discuter des mesures et du budget ou de tout autre sujet.

#### **g. Budget du CÉ**

Annie Lemieux nous informe que nous avons un montant de 500\$ pour l'année 2023-2024. Ce montant, sert à rembourser les frais de gardiennage et les frais de déplacement des membres du CÉ (s'il y a lieu) et offrir le repas aux membres lors de la dernière réunion de l'année.

CONSIDÉRANT que l'article 66 de la Loi sur l'Instruction publique stipule que le conseil d'établissement doit adopter son budget annuel;

CONSIDÉRANT que l'article 66 de la Loi sur l'Instruction publique prévoit que le budget doit maintenir l'équilibre entre les dépenses et les ressources financières allouées au conseil d'établissement par la commission scolaire;

**154-CE**  
**11/10/23-04**

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Roy, membre du Conseil d'établissement, d'adopter le budget de fonctionnement du conseil d'établissement tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **h. Dénonciation de conflit d'intérêt**

Un formulaire est présenté aux membres. Chaque membre le remplit. Celui-ci doit être utilisé, au besoin, si une décision place un membre en conflit d'intérêts. Ce formulaire est déposé en annexe 2 au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

#### **i. Lecture du PV de l'AGA du 13 septembre 2023**

Mme Annie Lemieux présente le procès-verbal de l'assemblée générale des parents.

CONSIDÉRANT que la directrice de l'école a fait parvenir le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2023 aux membres présents selon la Loi sur l'instruction publique;

IL EST PROPOSÉ PAR Valérie Gauthier, membre du Conseil d'établissement, d'approuver le procès-verbal tel que présenté.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

#### **j. Rapport annuel 2022-2023**

Annie Lemieux nous présente le rapport annuel 2022-2023. Nous faisons la lecture du mot de la direction. Mme Annie porte notre attention sur les objectifs du projet éducatif ainsi que la reddition de compte du plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

CONSIDÉRANT que l'article 82 de la Loi sur l'instruction publique stipule que le conseil d'établissement prépare et adopte le rapport annuel;

IL EST PROPOSÉ PAR Geoffroy Bodi, d'adopter le rapport annuel de l'année scolaire 2022-2023 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **k. Activités et sorties éducatives / Paniers de Noël**

Annie Lemieux présente le tableau des sorties et activités prévues pour l'année 2023-2024. Elle fait la distinction entre les activités qui sont payées par différents budgets de l'école (le volet-parents, culture à l'école, les sorties culturelles...) et les activités qui seront à payer par les parents.

- Une activité sera à ajouter pour les 3<sup>e</sup> année dans le budget des sorties culturelles. L'information suivra aux membres du CÉ par courriel.

**154-CE**  
**11/10/23-05**

**154-CE**  
**11/10/23-06**

- L'activité au Parc forestier à St-Mathieu pour les 4<sup>e</sup> année est en attente d'une subvention pour diminuer le montant du transport. Dès que nous avons la réponse, nous enverrons également un courriel aux membres du CÉ pour mettre à jour le montant à payer.
- Le voyage à Ottawa prévu par les 6<sup>e</sup> année ainsi que la classe multi des 5<sup>e</sup>/6<sup>e</sup> année est encore en attente d'une soumission. Le montant tournerait autour de 380\$ par élève. Une campagne de financement sera mise sur pieds pour permettre à chaque élève de diminuer ce montant en vendant des produits. Une question est soulevée concernant la pertinence d'inviter la classe multi à cette activité. Une évaluation des pour et des contres sera analysée.

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement doit approuver la programmation des activités éducatives qui nécessitent un changement aux horaires ou un déplacement à l'extérieur des locaux ;

CONSIDÉRANT l'intérêt des enseignants(es) à offrir aux élèves des activités éducatives stimulantes ;

CONSIDÉRANT la convention de gestion et le plan de réussite de l'école ;

CONSIDÉRANT la proposition de madame Annie Lemieux, directrice ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Patrice Boucher, il est résolu à l'unanimité :  
D'APPROUVER les activités éducatives 2023-2024 telles que déposées dont copie est jointe.

### **I. Projet éducatif**

Annie Lemieux nous présente le plan d'action du projet éducatif. Elle porte notre attention sur les forces et les défis de l'école. Nous faisons la lecture des choix prioritaires fait par le comité du projet éducatif. À la prochaine réunion, nous verrons les moyens que nous prévoyons mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

### **m. Utilisation des locaux**

Annie Lemieux nous présente le document d'utilisation des locaux. L'école utilisera le gymnase pour le parascolaire les mardis et jeudis en soirée. Les mercredis sont utilisés par une ligue de badminton et les vendredis par AdoptonSport.

**154-CE**  
**11/10/23-07**

**154-CE**  
**11/10/23-08**

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'instruction publique (art.93), le conseil d'établissement doit approuver l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école;

CONSIDÉRANT que la demande respecte la politique d'utilisation des locaux de la commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Roy, membre du Conseil d'établissement, d'approuver cette demande.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

#### **n. Mesures d'urgence**

Annie Lemieux nous mentionne que la pratique d'évacuation a eu lieu jeudi le 5 octobre et tout s'est bien déroulé. L'exercice de confinement doit avoir lieu prochainement. Le Centre de services scolaire propose une lettre à envoyer aux parents avant l'exercice et Mme Annie demande l'avis des parents présents au sujet de cette lettre. Les parents du CE la trouvent bien, sauf qu'elle est beaucoup trop longue. Les parents de l'école ne la liseront pas au complet. Annie prévoit faire une modification à la lettre pour la condenser.

**154-CE**  
**11/10/23-09**

IL EST PROPOSÉ PAR Cynthia Lemay, membre du Conseil d'établissement, d'approuver le plan des mesures d'urgence tel que présenté.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

#### **o. Service de garde**

Cynthia Lemay, technicienne en service de garde, nous présente les activités prévues pour les journées pédagogiques de cette année.

Il y aura également des activités parascolaires organisés par le RSEQ après l'école, dont les inscriptions sont déjà débutées. Par exemple, du futsal, du basket, du yoga, de la psychomotricité. Certains parents n'ont pas reçu les derniers courriels de certaines activités parascolaires, Cynthia fera une vérification à ce sujet.

Par manque de personnel remplaçant au service de garde, les parents qui avaient l'habitude d'inscrire leurs enfants de façon sporadique ne pourront plus le faire le jour même.

<p><b>154-CE</b> <b>11/10/23-10</b></p>	<p>CONSIDÉRANT l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique qui donne le mandat au conseil d'établissement d'approuver les coûts chargés aux parents;</p> <p>CONSIDÉRANT que le détail de chaque activité non-obligatoire et les coûts reliés chacune d'elles doivent être indiqués aux parents;</p> <p>CONSIDÉRANT la participation de la technicienne en service de garde à l'élaboration de la programmation des activités et sorties;</p> <p>CONSIDÉRANT la recommandation de la direction d'école ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE; il est proposé par Stéphanie Roy, d'approuver la programmation des activités des journées pédagogiques du service de garde en 2023-2024 tel que déposée</p> <p>APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ</p> <p><b>p. Formation des membres du CÉ</b></p> <p>Un lien sera envoyé par courriel à M. Bodi, qui est le seul nouveau membre du CÉ cette année, pour qu'il puisse suivre les formations offertes.</p>
<p><b>8.</b></p>	<p><b>Affaires diverses</b></p> <p>Annie Lemieux nous présente quelques chiffres des résultats financiers 2022-2023. L'école a généré des surplus parce qu'entre autres, nous n'avons pas utilisé tous les montants des mesures offertes par exemple en aide à la classe et en surveillance par manque de personnel pour offrir ces services.</p>
<p><b>9.</b></p>	<p><b>Levée de la réunion</b></p> <p>La réunion est levée à 20h53.</p>